

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ** **SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024**

Convoqué le 11 décembre 2024, le Conseil de Communauté d'Alès Agglomération s'est réuni en Salle des Assemblées de l'ATOME à Alès le mercredi 18 décembre 2024 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

**Monsieur le Président** propose, avant de voter les délibérations prévues au Conseil communautaire, en raison du drame que vivent les habitants de Mayotte, de débiter la séance par une minute de silence en hommage à nos compatriotes mahorais disparus.

**Monsieur le Président** informe qu'en Bureau communautaire il a été décidé de verser une subvention exceptionnelle de 15 000 € à la Fondation de France pour aider les sinistrés et participer à la reconstruction de ce département français qui a tant souffert.

Dans les subventions exceptionnelles en Bureau de Communauté, il a également été décidé une subvention de 20 500 € à la Banque Alimentaire du Gard. Comme l'ensemble des EPCI du département, l'Agglomération attribue cette subvention pour l'aider suite au terrible incendie qu'elle a subi et dont les causes ne sont pas encore connues. Cette somme servira à racheter des camions.

**Monsieur le Président** souhaite dire un petit mot sur les nominations. Il voulait accueillir, Madame Ginette LAFONT, nouvellement élue maire de Sainte Croix de Caderle et nouvelle élue communautaire, absente ce soir mais présente en Bureau préparatoire la semaine dernière.

Autre information, à la fois triste et heureuse, suite au décès de Monsieur CANAYER Président de Territoire Energie, anciennement SMEG Monsieur Aimé CAVAILLE le remplace dans ses fonctions. Il souhaite le féliciter. Il est vice-président d'Alès Agglomération et était vice-président du SMEG également et il en a été élu Président à l'unanimité. Il sait que les communes peuvent compter sur lui pour travailler autour de l'énergie, de l'électricité, des bornes électriques...

**Monsieur le Président** signale également qu'un des membres du Conseil fête sa 25<sup>ème</sup> année au sein du Conseil Communautaire, le plus ancien membre étant Max Roustan qui est là depuis le début. Monsieur Philippe Ribot a rejoint le Conseil communautaire avec le Grand Alès en 1999, il lui rend donc honneur pour sa longévité au sein de l'assemblée.

**Monsieur Philippe RIBOT, vice-président et maire de la commune de Saint Privat des Vieux,** informe que ce dernier conseil communautaire de l'année marque ses 25 ans au sein de cette assemblée. 25 ans cela passe très vite. Il a connu le Grand Alès avec quelques communes pour arriver à Alès Agglomération avec 72 communes et bientôt 71 et si on pouvait trouver un mot pour caractériser cette évolution ce serait celui de solidarité qui a construit cette communauté d'Agglomération.

Le mot solidarité est parfois un peu galvaudé, utilisé à tort et à travers, c'est parfois un mantra. Il aime bien les choses concrètes et il croit qu'il s'applique bien à l'Agglomération. À ce niveau la solidarité peut s'exercer de trois manières :

- horizontale, les communes entre elles se doivent d'être solidaires,
- du haut vers le bas c'est-à-dire de l'Agglomération envers les communes,

- du bas vers le haut entre les communes et la Communauté d'Agglomération. On aurait tendance à l'oublier mais une Agglomération est une institution au service des communes. Cette solidarité des communes envers l'Agglomération doit être présente de manière permanente et il convient de ne pas l'oublier. Il est sûr que cette solidarité perdurera, il n'y a aucune raison que ce ne soit pas le cas.

Il est ravi de siéger depuis autant d'années au sein de cette collectivité, il remercie également le Président pour cette petite digression.

**Monsieur le Président** le remercie également. Il a cité Max ROUSTAN en 1993 mais on peut associer Ysabelle CASTOR qui est avec lui depuis plus de 30 ans également. Ils auront l'occasion de fêter cela. A l'heure où l'on parle du cumul de mandats des élus locaux, des élus nationaux, il pense qu'il est important de fêter les élus locaux pour leur engagement, surtout ceux des communes dites petites par la taille, qui exercent du bénévolat avec très peu de moyens. Il est un ardent défenseur des communes et des intercommunalités qui sont au service des communes et des habitants.

**Monsieur le Président** veut citer une dernière personne en cette fin d'année, une personne présente depuis 1993 et qui a accompagnée Max Roustan, les élus et lui-même lorsqu'il était Directeur Général et qui a fait valoir ses droits à la retraite. Il l'avait déjà citée il y a quelques mois et c'est une page de l'histoire administrative de l'Agglomération qui se tourne. Elle a toujours exercé la même responsabilité, c'est elle qui a créé le service finances du Grand Alès puis d'Alès Agglomération et qui le 31 décembre va monter vers ses terres qui restent dans l'Agglomération près du Pont de Rastel. Il s'agit d'Edith Exbalin et il demande à l'assemblée de se lever et de l'applaudir pour la remercier pour ces 30 années au service de l'Agglomération. Parce que si l'on met en valeur les élus, on ne serait rien sans les services administratifs et à travers Edith il veut aussi remercier et féliciter l'ensemble de la Direction Générale, des cadres, des employés d'Alès Agglomération au service de la population. Sans eux, tout ce qui est décidé dans cette assemblée ne serait pas possible ni à mettre en œuvre, ni à voter.

**Monsieur le Président** souhaite faire trois points rapides d'informations. Le premier est que sous la houlette de Monsieur Sylvain ANDRE et Madame Aurélie GENOLHER, le forum du PAT s'est tenu à Saint Jean du Gard cette année. L'année dernière il était à Saint Christol lez Alès. Cela a été l'occasion de faire le point sur le travail effectué et surtout de se projeter. Il est très heureux et très fier qu'il ait été possible de construire ce plan alimentaire de territoire avec tous les objectifs qui y sont liés. Il veut également remercier les élus, les cadres, et les associations qui sont nombreuses à s'être mobilisées et qui ont été présentes à Saint Jean du Gard.

Il souhaite dire un mot sur l'abattoir, qui n'est pas à l'ordre du jour, mais pour lequel on peut suivre les dernières pérégrinations dans la presse. Cela fait 60 ans que l'on parle de l'abattoir dont 30 ans de difficultés. Le tribunal de commerce a décidé au 15 janvier prochain sa liquidation faute de trésorerie, de clients et de situation financière saine. La conséquence est la fermeture de l'abattoir au 15 janvier 2025 et la liquidation de la SEMAAC, la société d'économie mixte qui était déléguée et qui avait une DSP pour le gérer, présidée par Max Roustan.

Historiquement l'abattoir appartient la ville d'Alès qui l'a construit en 1962 et qui en est propriétaire. En 2019 la Chambre Régionale des Comptes a enjoint la Ville à trouver une autre structure pour le gérer puisque la régie ne pouvait plus fonctionner, c'est plus de 15 millions d'euros que la ville d'Alès a investi dans cet outil.

Il ne souhaite pas reparler de L214 et de tout ce qui a suivi. En tout état de cause, le tonnage n'a eu de cesse que de diminuer et l'abattoir arrive à sa fin de vie. Pour autant, comme ils sont tenaces, ce soir il peut dire qu'il est optimiste pour la poursuite d'une activité d'abattage dans ce bâtiment. Au moment où il parle l'abattoir continue de fonctionner et au 15 janvier, c'est la Ville d'Alès qui sera en capacité, suite à la délibération votée en Conseil Municipal, de donner à bail cet abattoir à une société, ce qui est recherché depuis 15 ans.

Aujourd'hui, il y a un preneur qui s'engage à reprendre au moins 15 des personnes qui travaillent à l'abattoir et qui pourraient rentrer dans le capital. Ils sont en train de monter leur modèle économique. Il y a des investissements à faire à moyen terme, qui seront à la charge du preneur et pour lesquels la Ville d'Alès ne pourra pas prendre part, mais l'Agglomération le pourra. Il proposera une subvention à hauteur de 50 000 €, la Région et le Département apporteront à peu près la même somme, ce qui permettra de répondre aux premières urgences et de maintenir l'agrément de l'abattoir.

La société en question a farouchement l'envie de le reprendre, les discussions se poursuivent avec les organisations agricoles, les organisations professionnelles pour que tout le monde se mobilise car il faut agir. Le maire d'Alès est d'accord pour mettre à disposition à l'euro symbolique l'abattoir pour 18 ans, à charge au preneur de porter les investissements et de trouver les financements. Il y a encore un espoir qu'il trouve sérieux pour le moment, il est nécessaire et obligatoire. La fermeture de l'abattoir serait une très mauvaise nouvelle pour les éleveurs, les agriculteurs qui jouent aussi leur avenir avec cette fermeture. Il faut encore se battre, il y a une solution, il faut travailler pour qu'elle réussisse. Il aura peut-être fallu attendre la liquidation pour trouver une solution, tant que cela tient on se dit qu'il n'y a pas besoin mais quand c'est fini on passe à l'action.

**Monsieur le Président** souhaite également dire un mot sur la santé. Monsieur Patrick MALAVIEILLE revient du Conseil de Surveillance de l'Hôpital de Pontails pour lequel il y a de bonnes nouvelles. La santé étant la principale préoccupation des habitants du territoire. A l'heure où il parle, même si le déficit reste important, ils ont pu obtenir de l'ARS une subvention exceptionnelle en trésorerie de 3 100 000 € pour faire en sorte de diminuer les difficultés financières de l'Hôpital d'Alès, identiques à tous les hôpitaux de même taille en France, dont certains sont beaucoup plus mal en point avec des services qui vont être contraints de fermer et certains médecins partiront. C'est un état dramatique de l'hôpital public. La bonne nouvelle c'est l'arrivée de 25 médecins sur les 10 prochains mois, ce qui permettra une réouverture à temps complet des urgences dès le mois de mars et la réouverture de certains services comme la médecine 2, les SSR, la pneumologie. Avec comme bonne nouvelle l'ouverture et l'extension de l'hôpital car il manque 31 lits pour permettre à tous les médecins d'être présents. Contrairement à ce que l'on entend dire, l'hôpital ne va pas si mal que ça en termes de démographie médicale. En termes financiers c'est compliqué mais il y a un énorme travail et dans l'État de Provision des Recettes et des Dépenses (ERPD) c'est-à-dire dans le budget prévisionnel sur lequel ils ont donné un avis favorable, il est prévu quelques économies sur le fonctionnement classique et beaucoup de nouvelles dépenses sur l'activité médicale. Il espère que tout se mette en place, mais pour le moment il peut dire que les choses vont plutôt dans le bon sens.

Il a inauguré avec le Maire de Mons, Monsieur Gérard Banquet, une belle maison médicale. Il y a beaucoup d'investissements faits, il y a beaucoup de projets comme la maison de santé à Chamborigaud et Génolhac, même si ce n'est pas de la compétence de l'Agglomération.

Il a reçu, avec certains directeurs, un inspecteur des affaires sociales venu de Paris qui n'est pas venu pour faire un contrôle. Il a choisi Alès car le territoire est réputé pour ses modèles ingénieux. Ils lui ont présenté tout ce qui a été mis en place à travers les États Généraux, l'alimentation, l'accessibilité et il est reparti plus qu'enthousiaste et l'a invité à aller présenter certains des projets du territoire sur le plan national. Au niveau national on vit des choses dramatiques mais sur le territoire les élus travaillent ensemble et il y a des résultats et des choses positives qui en ressortent.

**Monsieur Philippe RIBOT** souhaite dire un mot en matière de santé. La loi 3DS a modifié les structures de l'ARS et a transformé les conseils de surveillance en conseils d'administration. Il a siégé la première fois cette semaine car il est rentré au Conseil d'administration de l'ARS. L'État a demandé à l'Association des Maires de France de s'organiser de manière à avoir une représentation d'élus qui passe de 10 % à 30 % et notamment les maires mais pas que, il y a aussi trois présidents de départements et des parlementaires. À l'AMF, ils ont organisé cette représentation avec 4 élus maires et 8 suppléants. Cela a été fait avec une parité de genre et politique, en termes géographique il y a un certain équilibre, il y a des élus de l'Aude, de l'Ariège, l'ensemble de la Région est représenté. Il y voit comme avantage le fait d'être un relai des préoccupations locales et des élus locaux de manière à les faire remonter au sein de ces instances.

**Monsieur le Président** informe que lui aussi s'exprime et les élus également en conseil de surveillance.

**Monsieur Patrick MALAVIEILLE, vice-président représentant la commune de la Grand Combe**, veut simplement revenir sur la situation du centre hospitalier de Pontails et donner quelques éléments d'informations.

La première c'est que le dossier d'installation d'un scanner suit son cours de bonne manière puisqu'il a été validé par l'ARS et que normalement il devrait être disponible d'ici l'été 2025.

Le deuxième point c'est le recrutement d'un nouveau médecin ce qui va permettre de rouvrir des lits de médecine générale sur Ponteils. C'est un médecin qui vient s'installer dans la région, il a acheté une maison à Chamborigaud et qui a donc vocation à être fidélisé. Ensuite c'est la reprise des consultations médicales avancées sur Ponteils pour éviter que les gens ne descendent jusqu'à Alès. Ce sont les praticiens qui montent à Ponteils.

Le dernier point est sur la mobilisation faite autour des adultes handicapés vieillissants pour lesquels il manque un certain nombre de places dans le département. La problématique est la suivante. Les adultes handicapés sont souvent dans des Établissement de Services et d'Accompagnement par le Travail (ESAT), comme celui de la Cézarenque, et lorsqu'ils arrivent à la retraite ils doivent quitter l'établissement et bien souvent les familles, quand elles sont encore là, ont du mal à les prendre en charge, ce qui pose un véritable problème à la fois médical, humain et sociétal. Ils ont travaillé à trois avec le centre hospitalier de Ponteils, l'ESAT de la Cézarenque et le Collectif Associatif du Bassin Alésien (CABA) pour lequel le département intervient beaucoup. Ces trois structures vont se grouper et candidater au titre de l'appel à manifestation d'intérêt 50 000 solutions de l'ARS pour transformer des lits de maison de retraite de Ponteils en lits d'hébergement pour adultes handicapés vieillissants. Ce qui permettrait à la fois de répondre au besoin de la population et de conforter l'activité médicale du centre hospitalier de Ponteils.

Ce sont des éléments importants, tout n'est pas parfait mais le fait de pouvoir s'appuyer sur ces éléments donne une bouffée d'oxygène. Il insiste sur le fait que le centre hospitalier d'Alès a besoin de celui de Ponteils car lorsque c'est plein à Alès on a besoin des lits de Ponteils et Ponteils a besoin d'Alès ne serait-ce que pour avoir cette mutualisation des pratiques médicales.

**Monsieur le Président** le remercie et souhaite rajouter aussi qu'il a signé, au nom du Pays des Cévennes, le 4<sup>ème</sup> Contrat Local de Santé avec notamment la prise en compte des États Généraux de la Santé et la santé mentale chez les jeunes qui était déjà en place avec RESEDA. Cela avance sur la santé.

**Monsieur Philippe RIBOT** veut rajouter un mot sur les handicapés vieillissants. Il est totalement d'accord avec Monsieur Patrick Malavielle, il faut multiplier les possibilités d'hébergement pour ce type de public, c'est un vrai sujet. Il a des relations anciennes avec ARTES les Olivettes, ils ont travaillé sur un conventionnement pour une résidence logements sociaux gérée par Logis Cévenols où des personnes handicapées vieillissent. Il y a d'autres solutions comme l'habitat inclusif, l'EPAHD est une autre solution sachant que dans certains cas les personnes handicapées vieillissantes sont relativement jeunes et se retrouvent dans un contexte où il y a peu d'autonomie et des gens beaucoup plus âgés. Cela peut dans certains cas poser des problèmes. En tout cas c'est une véritable problématique de notre société où les adultes handicapés vieillissants ont du mal à trouver leur place.

**Monsieur le Président** signale qu'effectivement c'est un drame dans notre pays où l'on abandonne une partie de la population.

**Monsieur le Président** invite **Monsieur Patrick CATHELIN**, Directeur Général d'Alès Agglomération, à procéder à l'appel :

**ÉTAIENT PRÉSENTS (79)** : Christophe RIVENQ, Max ROUSTAN, Nicolas PERCHOC, Valérie MEUNIER, Aimé CAVAILLE, Jean-Charles BENEZET, Philippe RIBOT, Patrick MALAVIEILLE, Jennifer WILLENS, Ghislain CHASSARY, Michel RUAS, Éric TORREILLES, Christian TEISSIER, Aurélie GENOLHER, Christophe BOUGAREL, Jean-Michel PERRET, Geneviève BLANC, Serge BORD, Georges BRIOUDES, Thierry BAZALGETTE, Frédéric ITIER, Alain GIOVINAZZO, Sylvain ANDRE, Liliane ALLEMAND, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Michel VIGNE, Denis KURCHARCZAK, Joseph BARBA, Marielle VIGNE, Guy CHERON, Rémy BOUET, Olivier AVOUAC, Thierry JACOT, Pascal MILESI, Marc JEKAL, Jean-Claude D'ANTONA, Jack VERRIEZ, Jacques PEPIN, Andrée ROUX, Lionel ANDRE, Cyril OZIL, Jérôme VIC, Johanna HUGUET, Adrien CHAPON, Jean-Marie MALAVAL, René MEURTIN, Gérard BARONI, Cyprien LAURIOL suppléant de Patrick JULLIAN, Roch VARIN D'AINVELLE, Laurent CHAPPELLIER, Patrick LARMAGNAT, Thierry JONQUET, Monique CRESPON-LHERISSON, Georges DAUTUN, Bruno BIONDINI, Georges RIBOT, Sébastien MAGNY, Roseline BOUSSAC, Lionel SUGIER, Alain BENSACKOUN, Joseph PEREZ, Béatrice LADRANGE, Marie-Christine PEYRIC, Michèle VEYRET, Evelyne RICHARD, Martine MAGNE, Marie-Claude ALBALADEJO, Marc BENOIT, Christian CHAMBON, Elisabeth NAAMAR, Catherine LARGUIER, Ysabelle CASTOR, Corinne RAVAUD, Nordine SEKARNA, Jérôme MEYNIER, Lysiane GUY, Christelle LOZANO, Karine MONTENEZ, Lucas CELESTE

**POUVOIRS (24)** : Jean-Luc GIBELIN pouvoir à Lysiane GUY, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Christophe RIVENQ, Gérard BANQUET pouvoir à Christian TEISSIER, David GUIRAUD pouvoir à Johanna HUGUET, Fabien FIARD pouvoir à Rémy BOUET, Hélène BON pouvoir à Valérie MEUNIER, Frédéric GRAS pouvoir à Christophe BOUGAREL, Jean-Michel BUREL pouvoir à Thierry JONQUET, Marc SASSO pouvoir à René MEURTIN, Jean-Noël PUDDU pouvoir à Sébastien MAGNY, Jean-Claude ROUILLON pouvoir à Alain BENSACKOUN, Bruno MAZUC pouvoir à Martine MAGNE, Antonia CARILLO pouvoir à Catherine LARGUIER, Paul PLANQUE pouvoir à Béatrice LADRANGE, Soraya HAOUES pouvoir à Jérôme MEYNIER, Fabienne FAGES-DROIN pouvoir à Max ROUSTAN, Laurent RICOME pouvoir à Christian CHAMBON, Cyril LAURENT pouvoir à Marc BENOIT, Angélique PEIRETTI-GARNIER pouvoir à Serge BORD, Céline FONTBONNE pouvoir à Jean-Charles BENEZET, Guilhem LEMARIE pouvoir à Geneviève BLANC, Arnaud BORD pouvoir à Ghislain CHASSARY, Méryl DEBIERRE pouvoir à Marie-Claude ALBALADEJO, Jean-Régis MASSON pouvoir à Ysabelle CASTOR

**ABSENTS EXCUSÉS (08)** : Patrick DELEUZE, Jean-Jacques VIDAL, Michel MERCIER, Didier SALLES, Guy MANIFACIER, François SELLE, Henri CROS, Ginette LAFONT

**Monsieur le Président** indique que le quorum est atteint.

**Monsieur Lucas CELESTE, conseiller communautaire représentant la commune de Saint-Privat des Vieux,** est élu secrétaire de séance.

## I - ASSEMBLÉES

### Approbation du Procès-Verbal du Conseil de Communauté du 16 octobre 2024

Le Procès-Verbal de la séance du 16 octobre 2024 a été approuvé à l'unanimité, sans remarque.

### 1. Élection d'un membre du Bureau de Communauté en remplacement de M. Ludovic MOURGUES

Suite à la démission de Monsieur Ludovic Mourgues de son mandat de maire de la commune de Sainte Croix de Caderle et l'élection de Madame Ginette LAFONT pour le remplacer, il convient d'élire un nouveau membre du Bureau de Communauté, conformément aux dispositions de l'article L273-10 du Code Électoral.

**Monsieur le Président** annonce que Madame Ginette LAFONT est élue membre du Bureau de Communauté par 103 voix au premier tour.

### 2. Nomination dans les syndicats

Par délibération C2020\_03\_11 du 15 juillet 2020, le Conseil de Communauté, a procédé à la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération dans les syndicats.

Suite au changement sur la commune de Sainte Croix de Caderle, **Monsieur le Président** propose de mettre à jour les représentants dans les syndicats.

en tant que représentant de la Communauté Alès Agglomération :

- au Syndicat Mixte du Pays des Cévennes :

TITULAIRE	SUPLÉANT
Louise SALATHE	Bruno DE CAZENOVE

- au Syndicat Mixte Intercommunal de Réalisation des Installations et de Traitement des Ordures Ménagères (SMIRITOM) :

TITULAIRE	SUPLÉANT
Annelise HERBSTER	Stella DE CAZENOVE

**Votants : 103**

**Pour : 103 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### 3. Nominations au sein de l'Agence de développement Alès Myriapolis

Suite à son assemblée générale extraordinaire, l'association Alès Myriapolis, Agence de développement Alès Cévennes sollicite l'Agglomération, pour désigner des représentants supplémentaires dans ses instances, à savoir :

- 4 représentants pour siéger à l'Assemblée Générale
- 2 représentants supplémentaires pour siéger au Conseil d'Administration.

**Monsieur le Président** propose de nommer ces représentants supplémentaires.

- au sein de l'Assemblée Générale d'Alès Myriapolis sont désormais les suivants :

1. Christophe RIVENQ (Alès)
2. Max ROUSTAN (Alès)
3. Nicolas PERCHOC (Alès)
4. Aimé CAVAILLE (Alès)
5. Alain BENSACKOUN (Alès)
6. Cyril LAURENT (Alès)
7. Jean-Charles BENEZET (Saint Christol lez Alès)
8. Frédéric GRAS (Saint Césaire de Gauzignan)
9. Philippe RIBOT (Saint Privat des Vieux)
10. Georges DAUTUN (Saint Jean de Ceyrargues)
11. Guy CHERON (Génolhac)
12. Jean-Marie AIGUILLON (Saint Jean du Gard)
13. Thierry BAZALGETTE (Bagard)
14. Julien HEDDEBAUT (Boisset et Gaujac)
15. Gérard BANQUET (Mons)
16. Julie LOPEZ DUBREUIL (Saint Jean du Pin)
17. Lionel ANDRE (Thoiras)
18. Monique CRESPON LHERISSON (Corbès)
19. Georges RIBOT (Soustelle)
20. Geneviève BLANC (Anduze)
21. Cyril OZIL (Euzet)
22. Frédéric ITIER (Ribaute les Tavernes)
23. Liliane ALLEMAND (Vézénobres)
24. Christophe BOUGAREL (Castelnau-Valence)
25. Jean-Jacques VIDAL (Boucoiran et Nozières)
26. Éric TORREILLES (Lézan)
27. Christian TEISSIER (Méjannes les Alès)
28. Norbert JOUVERT (La Grand'Combe)
29. Didier SALLES (Deaux)
30. Ghislain CHASSARY (Rousson)
31. Serge BORD (Saint Julien les Rosiers)
32. Jean-Marie MALAVAL (Concoules)
33. Nordine SEKARNA (Saint Martin de Valgagues)
34. Jean-Michel PERRET (Saint Hilaire de Brethmas)
35. Jean-Luc GIBELIN (Salindres)
36. Nicolas PERCHOC (Alès)
37. Georges BRIOUDES (Les Salles du Gardon)

- au sein du Conseil d'Administration d'Alès Myriapolis sont désormais les suivants :

1. Christophe RIVENQ (Alès)
2. Max ROUSTAN (Alès)
3. Nicolas PERCHOC (Alès)
4. Aimé CAVAILLE (Alès)
5. Frédéric GRAS (Saint Césaire de Gauzignan)
6. Cyril OZIL (Euzet)

**Votants : 103**

**Pour : 103 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

# DGA RESSOURCES

## II - FINANCES

### 4. Tarifs et redevances

**Monsieur le Président** précise, comme chaque année au mois de décembre, il convient d'approuver les tarifs de l'Agglomération. Ces tarifs ont été vus en bureau préparatoire et en commission des finances.

**Monsieur le Président** informe que certains tarifs appliqués à la population ne seront pas augmentés en 2025 et quelques augmentations ou nouveaux tarifs sont liés par exemple un tarif de débroussaillage avec ramassage des petits déchets non dangereux qui n'existait pas. Des tarifs disparaissent comme le camion plateau avec un tarif horaire. La création de nouveaux tarifs comme la suppression d'arbres, les travaux de calibrage de végétation, signalétique et mobilier de randonnée pour le balisage des peintures sont proposés par les services.

Sur le développement du territoire, il n'y a pas d'augmentation sauf sur les ateliers industriels, les ateliers rallye, la terrasse Hospitality qui augmentent légèrement sur le Pôle Mécanique. Ce sont les usagers qui payent. Sur le tourisme il y a quelques tarifs créés, fonction des nouveautés proposées, le reste ne bouge pas.

Tous les tarifs sont disponibles sur le site internet.

**Monsieur le Président** signale qu'il n'y a pas d'augmentation excepté sur l'eau et l'assainissement dans le cadre du plan Alès Aggl'Eau 2030. Depuis le mois de mai, des ateliers ont été organisés autour de l'eau et de l'assainissement. Cela représente des heures de travail avec tous les élus pour prendre en compte à la fois la baisse de consommation, l'inflation et les obligations réglementaires, notamment la transposition de la directive ERU (Eaux Résiduelles Urbaines) émanant de l'Europe et datant de 1991 qui va contraindre des équipements en interdisant un certain nombre de réseaux unitaires qui arrivent dans les stations d'épuration, parce que par fortes pluies, elles ne fonctionnent pas aussi bien que lorsqu'il y a des réseaux séparatifs.

Sur certaines communes, quand les réseaux sont créés, ils sont séparatifs, depuis une vingtaine d'années, quand les réseaux sont réparés ils sont également mis en séparatif. Par contre quand les réseaux sont anciens, dans les villes anciennes avec des centres anciens comme Alès ou d'autres, il y a des réseaux unitaires sur lesquels il y a des centaines de milliers voire des millions d'euros qui sont investis depuis des années, mais l'État va appliquer aux collectivités à partir de 2025 une pénalité que l'Europe met à la charge de l'État français d'1 milliard cinq cent millions d'euros. Il faut donc continuer le plan Alès Aggl'Eau 2030 qui, il le rappelle, prévoit à peu près 200 millions d'euros à investir sur tous les réseaux pour répondre majoritairement aux obligations réglementaires et légales.

Il veut remercier les services de l'eau et de la REAAL dirigés par Stephan GAY sous la direction de Pierre VIGUIE. Tout a été coconstruit avec la méthode AFOM sur les enjeux, les modèles. Après des heures de réunions, il a été proposé de chercher les deux millions d'euros qu'il manque pour financer l'eau potable et les deux millions quatre cent mille pour l'assainissement qui conduiront à une augmentation de 2,64 € TTC par mois sur l'abonnement pour l'eau potable et de 3,67 € TTC par mois sur la redevance investissement assainissement, soit 6,31 euros par mois en plus à payer sur les factures pour poursuivre le programme Alès Aggl'Eau 2030. Toutes les collectivités de France sont soumises aux mêmes problématiques d'inflation et il propose aujourd'hui de façon responsable l'augmentation des tarifs.

**Monsieur le Président** propose d'approuver les tarifs et redevances applicables sur le territoire d'Alès Agglomération.

**Votants : 103**

**Pour : 103 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## 5. Ouverture anticipée de crédits 2025

**Monsieur le Président** précise que le budget sera voté dès que la loi de finances le sera c'est-à-dire dès qu'il y aura une visibilité sur les finances au mois d'avril comme le propose la loi. Ils ont combattu de façon unanime le premier projet de loi de finances à la fois au congrès des maires, avec l'association des maires, l'association des maires ruraux. Les élus se sont mobilisés toutes tendances confondues et se sont élevés contre cette ponction, ce « vol » de 5 milliards d'euros prévu par le gouvernement de l'époque. Ce projet n'ayant pas été voté, une loi spéciale a été votée à l'assemblée nationale. Dans quelques semaines, le futur Premier Ministre va proposer une nouvelle loi de finances qui permettra d'y voir plus clair, ils en reparleront au moment du débat d'orientation budgétaire.

Dans l'attente du vote du Budget Primitif 2025, il convient d'ouvrir par anticipation des crédits en Investissement afin de poursuivre le programme en cours et permettre la continuité du service public.

Les ouvertures anticipées de crédits 2025 concernent uniquement l'investissement :

\* le budget principal pour un total de 4 158 036 € ;

\* les budgets annexes :

- Assainissement pour un montant de 456 000 € ;
- Régie à autonomie financière Eau pour un montant de 1 090 000 € ;
- Parc des expositions pour un montant de 10 000 € ;
- Construction et gestion des bâtiments à vocation économique pour un total de 69 200 €.

**Monsieur le Président** précise que ces crédits seront repris dans le budget 2025 et quoi qu'il arrive il y aura beaucoup plus en investissement même si une diminution de l'épargne nette va entacher les finances.

**Monsieur le Président** propose d'ouvrir ces crédits anticipés.

**Votants : 103**

**Pour : 103 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## 6. Transfert des compétences Eau et Assainissement : Transfert des excédents communaux 2020

Lors du transfert des compétences eau potable et extension de l'assainissement en 2020, il avait été acté que les excédents d'investissement constatés dans les budgets annexes communaux Eau et Assainissement seraient transférés à Alès Agglomération dans le cadre de l'établissement des conventions de transfert actif/passif.

La convention de transfert actif/passif avec la commune de Lamelouze a été signée le 30 septembre 2024.

**Monsieur le Président** propose d'approuver le transfert des excédents d'investissement venant de cette commune, soit un excédent d'investissement de 5 512,43 € à transférer au budget annexe REAAL.

**Votants : 103**

**Pour : 103 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**



## 7. Décision modificative n°1 – Exercice 2024 – Budget Principal

La dissolution du SIVU du barrage de Sénéchas entraîne l'intégration de l'actif de ce dernier dans le budget principal d'Alès Agglomération. Vu que les écritures comptables n'ont pas encore été passées, **Monsieur le Président** propose de modifier les autorisations budgétaires passées par une décision modificative afin de solder les comptes auprès du Service de Gestion Comptable d'Alès.

Opérations comptables à passer par décision modificative :

En Investissement : en Dépenses	En Fonctionnement : en Dépenses et en Recettes
Compte 001 = - 1 524,49 €	Chap. 011 - Art. 6288 = - 1 274,45 €
Chap.21 - Art. 2188 = +1 524,49 €	Compte 002 = - 1 274,45 €

Chapitre 011 - Article 61551 = - 36 500€

Chapitre 65 - Article 6475 = +36 500€

**Monsieur le Président** précise que les transferts entre le chapitre 011 et le 065 a pour objectif principal de payer la subvention pour la Banque alimentaire du Gard.

**Votants : 103**

**Pour : 103 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## 8. Attribution de Compensation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 : actualisation

Cette attribution de compensation a été calculée à partir des derniers montants connus de 2024 hors prise en compte de la régularisation de l'Attribution de Compensation (AC) 2024.

Elle sera actualisée en février où sera intégrée la régularisation de l'AC 2024.

Nom de la commune	Régularisation AC 2024	Charges nettes transférées année 2024	Total A.C. 2025 actualisée
<b>Alès</b>	440 567	-5 479 563	-5 038 996
<b>Anduze</b>	38 478	-17 736	20 742
<b>Aujac</b>	0	2 482	2 482
<b>Bagard</b>	27 625	230 090	257 715
<b>Boisset-et-Gaujac</b>	32 425	110 072	142 497
<b>Bonnevaux</b>	0	4 614	4 614
<b>Boucoiran-et-Nozières</b>	7 882	222 033	229 915
<b>Branoux-les-Taillades</b>	0	-39 651	-39 651
<b>Brignon</b>	5 709	-8 238	-2 529
<b>Brouzet-lès-Alès</b>	7 713	110 548	118 261
<b>Castelnau-Valence</b>	4 936	53 600	58 536
<b>Cendras</b>	33 000	-78 251	-45 251
<b>Le Chambon</b>	0	24 960	24 960
<b>Chamborigaud</b>	0	23 382	23 382
<b>Concoules</b>	0	23 999	23 999
<b>Corbès</b>	1 878	4 981	6 859
<b>Cruviers-Lascours</b>	9 800	103 339	113 139
<b>Deaux</b>	8 171	14 704	22 875
<b>Euzet les Bains</b>	5 347	21 162	26 509
<b>Généragues</b>	7 775	-31 638	-23 863
<b>Génolhac</b>	0	14 346	14 346
<b>La Grand-Combe</b>	0	-623 609	-623 609

Nom de la commune	Régularisation AC 2024	Charges nettes transférées année 2024	Total A.C. 2025 actualisée
Lamelouze	0	-5 356	-5 356
Laval-Pradel	0	-53 188	-53 188
Lézan	15 768	-14 361	1 407
Les Mages	12 423	303 552	315 975
Martignargues	5 423	21 602	27 025
Le Martinet	367	53 983	54 350
Massanes	2 022	15 690	17 712
Massillargues-Atuech	8 967	8 830	17 797
Méjannes-lès-Alès	20 516	291 177	311 693
Mialet	8 104	-58 231	-50 127
Mons	20 896	322 825	343 721
Monteils	6 382	-6 364	18
Ners	9 473	68 013	77 486
Les Plans	3 735	35 632	39 367
Portes	0	-20 392	-20 392
Ribaute-les-Tavernes	19 791	-212 994	-193 203
Rousson	22 401	-124 022	-101 621
Saint-Bonnet-de-Salendrinque	926	19 112	20 038
Saint-Césaire-de-Gauzignan	3 099	1 640	4 739
Saint-Christol-lès-Alès	72 702	505 200	577 902
Saint-Étienne-de-l'Olm	4 581	13 487	18 068
Saint-Florent-sur-Auzonnet	8 893	183 404	192 297
Saint-Hilaire-de-Brethmas	64 672	158 041	222 713
Saint-Hippolyte-de-Caton	4 634	18 803	23 437
Saint-Jean-de-Ceyrargues	1 713	-2172	-459
Saint-Jean-de-Serres	5 988	8 911	14 899
Saint-Jean-de-Valérisclé	2 277	-34 851	-32 574
Saint-Jean-du-Gard	28 310	91 250	119 560
Saint-Jean-du-Pin	13 960	110 570	124 530
Saint-Julien-de-Cassagnas	4 234	169 539	173 773
Saint-Julien-les-Rosiers	22 138	456 236	478 374
Saint-Just-et-Vacquières	3 206	6 770	9 976
Saint-Martin-de-Valgalgues	40 549	162 439	202 988
Saint-Maurice-de-Cazevieille	8 768	99 008	107 776
Saint-Paul-la-Coste	2 931	-1 271	1 660
Saint-Privat-des-Vieux	79 341	580 460	659 801
Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille	4 792	-55 441	-50 649
Sainte-Cécile-d'Andorge	0	-20 656	-20 656
Sainte-Croix-de-Caderle	750	21 735	22 485
Salindres	53 967	970 537	1 024 504
Les Salles-du-Gardon	0	-184 747	-184 747
Sénéchas	0	37 987	37 987
Servas	2 965	8 279	11 244
Seynes	1 671	26 231	27 902
Soustelle	1 145	2 287	3 432
Thoiras	4 634	89 381	94 015
Tornac	12 531	34 163	46 694
Vabres	2 020	25 003	27 023
La Vernarède	0	-34 423	-34 423
Vézénobres	31 323	89 999	121 322

**Monsieur le Président** propose d'approuver cette Attribution de Compensation prévisionnelle.

**Votants : 103**  
**Pour : 103 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

### **9. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables : Budget principal et Budgets annexes**

Afin de procéder aux écritures de fin d'année, **Monsieur le Président** propose de prendre en charge ces admissions en non-valeur :

Budget principal = 28 742,19 €

Budgets annexes :

- Assainissement = 38 227,68 €
- Pôle mécanique = 3 588,30 €
- Parc des expositions = 7 966,80 €

**Votants : 103**  
**Pour : 103 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

## **III - STRATÉGIE FINANCIÈRE**

### **10. Déclaration de l'intérêt communautaire pour le programme de réhabilitation thermique de 47 logements « le Villeneuve » situés 55 Bis Grand Rue Jean Moulin à Alès**

**Monsieur le Président** informe que dans le cadre de la rénovation urbaine, l'Agglomération peut prendre l'intérêt communautaire pour attribuer 50 % de garantie d'emprunt, en l'occurrence aux Logis Cévenols. Il n'y a pas de risque car Les Logis Cévenols vont bien, le budget a été voté le matin même et malgré les difficultés financières actuelles le programme d'investissement des Logis Cévenols se poursuivra en 2025 et les engagements pris sur les communes seront tenus.

**Monsieur le Président** propose que le Conseil de Communauté déclare d'intérêt communautaire cette opération en vue de garantir l'emprunt à 100 % auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 910 800 €.

**Votants : 103**  
**Pour : 103 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

### **11. Garantie d'emprunt « Logis Cévenols » - Réhabilitation thermique de 47 logements « le Villeneuve » situés 55 Bis Grand Rue Jean Moulin à Alès - Montant : 910 800 €**

Logis Cévenols sollicite la Communauté Alès Agglomération pour la garantie de l'emprunt à hauteur de 100 % auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 910 800 €.

**Monsieur le Président** propose d'approuver cette garantie d'emprunt.

**Votants : 103**  
**Pour : 103 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

## 12. Déclaration de l'intérêt communautaire de garantie d'emprunt « Logis Cévenols » pour le programme de réhabilitation thermique de 40 logements « Résidence Alsace » situés 2 à 12 route du Pont de Grabieux à Alès

**Monsieur le Président** précise que pour ces logements, ce n'est pas le cadre de l'ANRU qui est concerné mais celui de la rénovation thermique qui est quasiment terminée pour tout le parc des Logis Cévenols. Il rappelle que le loyer moyen est de 361 € par logement et par mois soit 10 % inférieur à la moyenne nationale. C'est un bel outil sur le territoire qui permet aux personnes les plus en difficultés de se loger dans de bonnes conditions.

**Monsieur le Président** annonce que la ville d'Alès va accueillir 1 133 habitants de plus au 1<sup>er</sup> janvier prochain. Pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive c'est plus d'un millier de personnes en plus, ce qui va avoir des conséquences sur les logements, la voirie, les infrastructures, les parkings, les écoles, le centre hospitalier, la qualité de vie... Tout ceci veut dire que la qualité de vie proposée sur le territoire attire de plus en plus d'habitants.

En ce qui concerne le PLH, à mi-parcours, c'est 3 000 logements nécessaires sur 6 ans pour loger les nouveaux arrivants, en réhabilitation pour la plupart mais aussi en construction.

**Monsieur le Président** propose que le Conseil de Communauté déclare d'intérêt communautaire cette opération en vue de garantir l'emprunt à 100 % auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 1 043 494 €.

## 13. Garantie d'emprunt « Logis Cévenols » - Réhabilitation thermique de 40 logements « Résidence Alsace » situés 2 à 12 route du Pont de Grabieux à Alès - Montant : 1 043 494 €

Logis Cévenols sollicite Alès Agglomération pour la garantie de l'emprunt à hauteur de 100 % auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 1 043 494 €.

**Monsieur le Président** propose d'approuver cette garantie d'emprunt.

**Votants : 103**

**Pour : 103 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## IV - RESSOURCES HUMAINES

### 14. Rapport Social Unique (RSU) au titre de l'année 2023

L'article 5 de la loi du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique a instauré l'obligation pour les collectivités locales d'élaborer un Rapport Social Unique (RSU) chaque année. Celui-ci dresse un bilan des ressources humaines et permet d'apprécier la situation de la collectivité à la lumière des données sociales regroupées en 10 thèmes majeurs.

Ce RSU a été présenté au Comité Social Territorial du 10 octobre 2024 et y a reçu un avis favorable. Il sera rendu public par la collectivité via son site internet, au plus tard le 31 décembre 2024.

Les principaux apports du Rapport Social Unique sont la fusion des actuels bilans sociaux, rapports de situation comparée et bilans hygiène et sécurité.

**Monsieur le Président** précise que c'est un rapport normé dans lequel sont remplies des cases pour fixer des indicateurs. Ce rapport parle de l'Agglomération, mais en étant mutualisé il y a aussi un RSU sur la ville d'Alès. Ils ont essayé de les consolider parce que notamment pour le taux d'encadrement, les agents de la Ville peuvent encadrer du personnel Agglomération.

Il y a quelques chiffres très intéressants, qu'il leur demande d'écouter attentivement parce que quand on parle de la défense du service public local, qui est une des préoccupations sur le territoire depuis de nombreuses années, ils l'accompagnent dans les faits et cela se voit sur les rémunérations à travers les décisions prises localement en plus de celles de l'État.

- Sur les effectifs : on constate une diminution des effectifs physiques entre 2022 et 2023 avec 1 374 agents au 31 décembre 2023. Par contre les équivalents temps plein ont augmenté de 44 unités. Dès qu'il est possible de passer des travailleurs à temps partiel à temps complet, cela leur permet de mieux vivre et c'est la politique mise en place. Quelques agents n'ont donc pas été remplacés puisque l'on a donné plus de travail aux agents qui souhaitaient passer à temps complet. Les effectifs titulaires ont été augmentés de 19 ce qui est témoin de la volonté de pérennisation des agents par la politique de stagiairisation, dans le cadre du contrat qu'il a signé avec les organisations syndicales.

La répartition entre catégories reste stable entre 2022 et 2023. C'est 11 % de catégorie A, 19 % de B et 71 % de C. Au niveau national la répartition est de 13 % de A, 12 % de B et 75 % de C et le taux d'encadrement est supérieur à celui de la ville d'Alès.

- Sur l'évolution professionnelle, il y a une nette augmentation des réussites à concours grâce notamment à l'école des cadres et au fait de pousser les agents à passer des concours. On est passé de 3 à 9 réussites à concours.

- Sur la masse salariale, le personnel pèse environ 45 % des dépenses de fonctionnement, en stabilité par rapport à 2022. Cela se traduit par une augmentation notable de la rémunération moyenne des agents toutes catégories confondues à l'exception des contractuels de catégorie B. Pour un agent titulaire de catégorie C, la rémunération moyenne est passée de 23 762 € en 2021 à 25 833 € en 2022 et 27 181 € en 2023 soit un gain de 3 419 € annuels sur deux ans (14 % d'augmentation). Cette augmentation est faite des décisions de l'État avec l'augmentation du point et des décisions lui incombant avec les régimes indemnitaires qui passent de 12,64 % en 2022 à 17,16 % en 2023. Cela témoigne d'une volonté politique d'accompagner les agents. La conséquence porte sur la baisse de l'absentéisme. Il n'y a pas que le salaire qui motive les agents, il y a la reconnaissance du travail, l'encadrement, les formations.

- Sur l'absentéisme le nombre de jours d'absence moyen par agent est en nette diminution passant de 34,8 jours en 2022 pour les fonctionnaires à 25,3 en 2023 et de 15 à 11,6 pour les contractuels, malgré une population vieillissante et la pénibilité des métiers de l'Agglomération, il y a beaucoup de métiers techniques comme les crèches, le ramassage des ordures ménagères et autres.

Le taux d'absentéisme s'établit à 6,42 %, bien en deçà de la moyenne nationale estimée à 9,6 %, selon le Panorama 2024 sur la qualité de vie au travail et la santé des agents territoriaux réalisée par le Cabinet Relyens à la demande du ministère.

**Monsieur le Président** souhaite féliciter une nouvelle fois les agents pour leur engagement, les cadres pour leur encadrement, les directeurs pour leur direction et le directeur général pour le management de toute cette équipe. C'est aussi le résultat de la création d'actions du service santé, prévention et qualité de vie au travail qui permet d'accompagner au plus près les agents.

**Monsieur le Président** pourrait parler de la consolidation parce que pour la ville d'Alès c'est quasiment la même chose et en termes d'agents au global on est au même nombre d'agents ville et agglomération consolidé en 2023 qu'en 2022. Il en parle car c'est obligatoire de le présenter mais également parce que pour l'année 2025, suivant ce que l'État réserve, il est évident que quand le chapitre 012, qui est celui qui paye le personnel, qui pèse la moitié des dépenses, si on prend 5 milliards d'euros, il faudra aussi faire des efforts sur ce chapitre-là. Les efforts ne seront pas des baisses de salaires ou des licenciements mais peut être des non remplacements. Sur certains postes difficiles il y a quand même des normes et l'on ne peut pas supprimer des postes comme ça, pour le ramassage des ordures ménagères par exemple il y a un chauffeur et deux ripeurs. Il veut bien entendre toutes les bonnes paroles sur les « y a qu'à faut qu'on » mais sur certains services on ne peut pas faire des économies. A la REAAL, si des agents ne sont pas remplacés ou renouvelés, les interventions seront moins rapides sur les fuites, on aura du mal à émettre les factures... Il y a peut-être un peu de gras, mais attention aux fausses bonnes idées.

**Monsieur le Président** propose de prendre acte de la présentation du Rapport Social Unique pour l'année 2023.

**Votants : 103**

**Pour : 103 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## 15. Création de postes modifiant le tableau des effectifs

Le Conseil doit décider de la création de postes budgétaires pour permettre les promotions et les recrutements à venir.

Cat.	Grade	Nombre de postes à créer	Temps de travail	Date de création
C	Adjoint technique principal 1ère classe	1	26h	19/12/24
C	Adjoint technique principal 1ère classe	1	23h	19/12/24

**Monsieur le Président** propose d'approuver la création de ces postes.

**Votants : 103**

**Pour : 103 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## 16. Création d'un emploi de Chargé de Coopération Convention Territoriale Globale (CTG)

Alès Agglomération souhaite recruter un contractuel, pour une durée de 3 ans maximum, si les financements sont acquis, afin qu'il contribue au développement, à l'animation et à la coordination opérationnelle des services aux familles formalisés entre la Caisse d'Allocations Familiales et les collectivités dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG). Ces missions s'inscrivent dans la dynamique du projet social de territoire.

**Monsieur le Président** précise que ce poste est financé et il souhaite rappeler que dans les agents des collectivités beaucoup de postes sont imposés par l'État dans le cadre des missions transférées. Pour l'habitat par exemple dans le cadre du PLH, il y avait deux agents il y a 10 ans en dehors de l'urbanisme, aujourd'hui il y en a 11. On les a pris parce qu'il le fallait, d'un côté c'est mieux car il y a plus de service public mais cela coûte.

**Monsieur le Président** rappelle que la convention territoriale globale est le principal financeur de l'Agglomération après l'État, c'est 8 millions d'euros versés chaque année à l'Agglomération pour les Prestations de Service Unique (PSU) et autres activités d'enfance et petite enfance. C'est aussi l'occasion de dire qu'avec Monsieur Ghislain CHASSARY, maire de Rousson et Monsieur Serge BORD, maire de Saint Julien les Rosiers ils ont signé une convention de groupement pour la création par les Logis Cévenols, dans le cadre d'un projet d'habitat collectif de santé, d'un lieu qui accueillera une crèche de 40 berceaux à Rousson et un ALSH à Saint Julien les Rosiers.

**Monsieur le Président** propose d'approuver la création de ce poste.

**Votants : 103**

**Pour : 103 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## V - JURIDIQUE - PRÉVENTION DES RISQUES

### 17. Protocole transactionnel d'accord pour la création d'une servitude parcelle section C n°1504 - commune de Saint-Paul-la-Coste

Le tribunal administratif de Nîmes a demandé à Alès Agglomération d'engager la procédure visant à régulariser la présence d'une canalisation d'eau potable en tréfonds de la parcelle C 1504, appartenant à un propriétaire privé.

Alès Agglomération va prendre attache avec le propriétaire afin d'étudier la création amiable de la servitude avec une indemnisation financière à hauteur de 400 € TTC. Dans le cas où le propriétaire refuserait, **Monsieur le Président** propose de lui permettre d'engager la procédure prévoyant l'institution de la servitude par le préfet.

**Votants : 103**  
**Pour : 103 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

#### 18. Délégation du Conseil de Communauté au Président

Pour un bon fonctionnement de l'Agglomération tant en termes de continuité des activités que d'efficacité, il a été donné par la délibération C2024\_03\_17 du 27 juin 2024, délégation à Monsieur le Président dans certains domaines, dans les conditions prévues à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

**Monsieur le président** précise que cette délibération lui permet de se déporter sur un autre que lui en cas de conflit d'intérêt sur les décisions prises. Il conseille aux élus de prendre la même délibération dans leurs communes.

**Monsieur le Président** propose de préciser qu'en cas d'empêchement de Monsieur le Président dans les domaines qui lui sont délégués, il pourra désigner un élu pour le suppléer.

**Votants : 103**  
**Pour : 103 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

#### 19. Parcours acrobatique de hauteur société ACCROBRANCH sur le territoire de Saint-Martin-de-Valgalgues

Alès Agglomération, au titre de sa compétence développement économique et promotion touristique, s'associe à la commune de Saint-Martin-de-Valgalgues pour permettre la réalisation d'un espace d'accrobranche sur les parcelles cadastrées section AN n°294, 148, 290, 83 appartenant à l'ONF et nécessitant pour la commune une mise en compatibilité de son plan local d'urbanisme via déclaration de projet.

**Monsieur le Président** signale que Monsieur Claude CERPEDES, maire de Saint Martin de Valgalgues, a déjà donné son accord.

**Madame Jennifer WILLENS, vice-présidente représentant la commune de Saint Martin de Valgalgues**, remercie Monsieur le Président de prendre cette délibération qui va les aider à surmonter les contraintes administratives et pouvoir travailler davantage sur ce projet qui leur tient à cœur. Il est inscrit dans leur contrat bourg centre Occitanie et au-delà de l'attractivité touristique il représente une réelle attractivité économique puisque 6 emplois sont créés en CDI et 8 en CDD. Le porteur de projet prévoit environ 25 000 visiteurs par an.

**Monsieur le Président** rappelle que l'Agglomération est à côté de toutes les communes et à leur service et donc c'est avec plaisir que les services communautaires vont accompagner ce projet.

**Monsieur le Président** propose d'approuver cette déclaration de projet.

**Votants : 103**  
**Pour : 103 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

**Monsieur le Président** propose de voter en urgence une délibération portant sur le règlement du concours Alès Audace.

**Votants : 103**  
**Pour : 103 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

## **20. Modification du règlement du concours Alès Audace 2024 - 12ème édition**

**Monsieur le Président** rappelle que le jury a décidé qu'il n'y avait pas assez de candidats performants pour la finale et il propose de prolonger pour permettre à plus de projets d'arriver.

**Monsieur Philippe RIBOT**, informe que c'est plutôt le groupe de travail, sous la présidence de Madame Annick Le Lan, directrice de l'Agence Myriapolis, qui après analyse des dossiers, aussi nombreux que d'habitude a estimé que la plupart des projets manquaient un peu de maturité et donc qu'il convenait de les travailler un peu plus pour avoir un concours de niveau identique aux années précédentes et cela permettra peut-être aussi d'avoir de nouveaux projets qui ne se sont pas déclarés à temps.

**Monsieur le Président** propose d'approuver la modification de l'article 12 du règlement du concours intégrant le nouveau calendrier, la modification portant sur les dates suivantes :

- clôture des candidatures au 16 février 2025
- vote du public : 12 au 19 mai 2025
- date de remise des prix : 20 mai 2025

**Votants : 103**  
**Pour : 103 – Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

## **VI - DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE – INGÉNIÈRIE DU BÂTIMENT**

### **21. Contrat de concession pour la gestion du service public d'eau potable pour les communes de Deaux et Vézénobres – Choix de l'attributaire et contrat de concession pour la gestion du service public d'eau potable**

La délibération du Conseil Communautaire le 12 octobre 2023 a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure de renouvellement de la concession du service public d'eau potable sur les communes de Deaux et Vézénobres.

Dans le cadre de cette procédure, le rapport de la commission présentant la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de l'entreprise a été transmis.

**Monsieur le Président** souhaite donner deux mots d'explication car cette délibération peut surprendre puisque l'Agglomération est gérée par une régie des eaux à savoir la REAAL, mais il a toujours dit qu'il suivrait si possible la proposition des maires des communes concernant leur choix de délégation.

Les communes de Deaux et de Vézénobres, bien que gérées par l'Agglomération dans l'ancien syndicat de la Mayre, avaient une délégation de gestion de service public. Il leur a demandé et ils ont souhaité poursuivre, ce contrat s'il était intéressant. Une DSP a été lancée et la proposition faite convient au maire, la société Véolia a été la seule à candidater. La nouveauté c'est la mise en place de compteurs de relève à distance, qui coûtera un peu plus cher aux abonnés, mais c'est le choix des maires et il le respecte.



Au vu du résultat des discussions engagées avec le candidat et de l'économie générale du contrat tels que présentés dans le rapport du Président sur le choix du concessionnaire, **Monsieur le Président** propose de confier la gestion du service public d'eau potable sur les communes de Deaux et Vézénobres à la société VEOLIA EAU pour une durée de 7 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Votants : 103**  
**Pour : 103 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

## DGA DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

### VII - HABITAT ET LOGEMENT

#### 22. Pacte Territorial France Rénov'

Le Service Public de la Rénovation de l'Habitat se transforme en 2025. Le programme Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE), qui servait à financer les Guichets Rénov' Occitanie, prend fin au 31 décembre 2024.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, un nouveau dispositif d'intervention est créé par l'ANAH sur le modèle d'un Programme d'Intérêt Général : le Pacte Territorial France Rénov'.

Ce Pacte Territorial France Rénov' a vocation à regrouper en un seul dispositif, 3 volets d'interventions :

- Dynamique territoriale, et notamment les missions d'« aller-vers » auprès des ménages et professionnels ;
- Information, conseil et orientation ;
- Accompagnement des ménages dans leurs projets de travaux.

Alès Agglomération est investie dans le guichet Rénov' Occitanie depuis 2020, et assure un accompagnement complet des particuliers dans leurs projets d'amélioration de l'habitat via le Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux - Mieux Louer ». Alès Agglomération remplit déjà les fonctions que demande le Pacte Territorial, ce qui signifie qu'aucun dispositif ou ressource supplémentaire ne sera nécessaire pour répondre aux exigences du pacte.

Cette nouvelle contractualisation avec l'ANAH n'engendre pas de surcoût financier pour la collectivité. Même si le taux de subvention diminue du fait du retrait de la Région Occitanie dans le financement des guichets, l'assiette des dépenses subventionnables augmente, comprenant une partie du personnel du Service Habitat et les dépenses liées au partenariat avec l'ADIL.

Plan de financement prévisionnel :

**Dépenses annuelles** **432 210 € H.T.**

*Dont partenariat avec le CPIE* *112 445 € H.T.*

*Dont partenariat avec l'ADIL* *33 000 € H.T.*

*Dont Opérateur du PIG* *210 025 € H.T.*

*Dont 1,85 ETP Service Habitat* *76 740 € H.T.*

Financeurs	Montant en € HT	% (±)
ANAH	297 042 €	69%
<b>Sous Total</b>	<b>297 042 €</b>	<b>69%</b>
Autofinancement	135 168 €	31%
<b>TOTAL HT</b>	<b>432 210 €</b>	<b>100%</b>

**Monsieur le Président** propose d'approuver le Pacte Territorial France Renov'.

**Votants : 103**  
**Pour : 103 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

## VIII - RURALITÉ

### Contrats Bourg-Centre Occitanie

La Région Occitanie reconduit son dispositif Bourg Centres pour la période 2022-2027. Il s'agit d'une démarche communale. La Région Occitanie a placé les Pays /PETR comme coordonnateur. Les EPCI sont également co-signataires.

Le Pays des Cévennes, la communauté de communes De Cèze Cévennes et Alès Agglomération s'engagent par un soutien en matière d'ingénierie. Les communes de Génolhac, Saint Privat des Vieux et Vézénobres s'inscrivent dans cette démarche à la suite de Barjac, La Grand'Combe, Saint-Ambroix, Anduze, Saint-Jean du Gard, Saint-Martin de Valgalgues, Salindres et Saint-Julien-les-Rosiers.

### 23. Commune de Génolhac

La commune de Génolhac souhaite développer 3 axes :

- axe 1 : développer l'offre locative et en accession, en réinvestissant la Grand'Rue en y rénovant des logements et en requalifiant le vieux centre médiéval ;
- axe 2 : valoriser le potentiel de mobilités douces et atteindre la qualité paysagère des entrées de village attendue d'un bourg du Parc National des Cévennes ;
- axe 3 : adaptation des activités et équipements aux défis de la transition écologique : mise en phase de l'offre de services, des équipements publics, commerciaux et économiques.

**Monsieur le Président** propose d'approuver le contrat Bourg Centre pour la commune de Génolhac.

**Votants : 103**  
**Pour : 103 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

### 24. Commune de Saint-Privat-des-Vieux

La commune de Saint-Privat-des-Vieux souhaite développer 4 axes :

- axe 1 : l'amélioration des mobilités douces dans l'espace public ;
- axe 2 : le maintien de l'attractivité par la qualité du cadre de vie, du bien-être et de la santé des habitants ;
- axe 3 : l'adaptation de la ville à l'urgence climatique et sa contribution à la transition énergétique ;
- axe 4 : la poursuite de l'aménagement du cœur de village, comme lieu de vie.

**Monsieur le Président** propose d'approuver le contrat Bourg Centre pour la commune de Saint Privat des Vieux.

**Votants : 103**  
**Pour : 103 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

## 25. Commune de Vézénobres

La commune de Vézénobres souhaite développer 3 axes :

- axe 1 : améliorer le cadre de vie et le « vivre ensemble » en offrant un haut niveau d'équipements et de services ;
- axe 2 : poursuivre le soutien au développement économique de la commune dans une approche responsable ;
- axe 3 : s'engager dans la transition énergétique et écologique dans tous les domaines de compétences de la commune

**Madame Aurélie GENOLHER, vice-présidente et maire de la commune de Massillargues Atuech**, prend également sa casquette d'élue régionale et joint Monsieur Jean-Luc GIBELIN, membre du Bureau de Communauté représentant la commune de Salindres et également élu à la Région, absent au Conseil de Communauté ce jour, à son propos pour féliciter les trois communes d'avoir pu, dans un temps très rapide, bénéficier des contrats bourgs centres Occitanie qui arrivent à leur terme et dans un contexte financier compliqué pour tout le monde et en particulier la Région. Le lendemain, ils vont avoir un débat d'orientation budgétaire au Conseil Régional pour parler de toutes les contraintes financières.

La volonté de la Présidente de la Région est de continuer à accompagner, avec des assouplissements et des baisses au niveau des financements, mais continuer à être présent au niveau des territoires ruraux qui en ont besoin. Ils vont faire le maximum pour poursuivre ainsi et être toujours présents au plus près des territoires.

Elle veut vraiment féliciter ces trois communes, ces contrats ont été délibérés en commission permanentes le vendredi précédent et validés positivement.

Elle souhaite terminer sur une citation, tout à l'heure ils mettaient à l'honneur Monsieur Philippe RIBOT, qui a la fin de son contrat bourg centre Occitanie parle d'une photographie des possibles. L'ensemble de l'équipe du cabinet l'a relevé et elle tient à le dire également. Elle remercie les équipes municipales de Génolhac, Saint Privat des Vieux et Vézénobres d'avoir fait cette photographie des possibles et elle souhaite vraiment et vivement à tout le monde et pour les citoyens de ces trois communes que cette photographie des possibles, soit possible tous ensemble malgré le contexte financier.

**Monsieur le Président** la remercie pour son intervention et signale qu'effectivement le lendemain il va y avoir un gros débat à la Région. Si la loi de finances est votée cela aura des conséquences sur l'Agglomération, c'est certain mais sur la Région également et comme c'est l'un des principaux financeurs de l'Agglomération, il peut garantir que le retentissement ne sera que plus fort sur l'Agglomération.

Il veut également signaler qu'il y a une unanimité de l'arc républicain régional pour défendre la position et les finances de la Région, quand on parle de 110 millions d'euros, même si elle ait 3,5 milliards de dépenses cela va se ressentir sur les Agglomérations. Demain ils voteront aussi une modification des conditions de financements mais qui n'aura pas trop d'impact sur la collectivité.

**Monsieur le Président** propose d'approuver le contrat Bourg Centre pour la commune de Vézénobres.

**Votants : 103**

**Pour : 103 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## IX - TOURISME

### 26. Convention de Prestations Intégrées portant sur des missions de promotion touristique

En 2018, Alès Agglomération a confié les missions d'office de tourisme communautaire à la SPL Alès Cévennes. Une convention a été établie pour encadrer les missions de la SPL Alès Cévennes, les attributions financières, les mises à disposition de personnels et de biens meubles et immeubles.

Cette convention de prestations intégrées arrive à échéance le 31 décembre 2024. Des réunions techniques ont eu lieu, pour faire le bilan de la mise en pratique de ces 6 dernières années.

La convention de renouvellement formule les missions de l'office de tourisme communautaire, les missions du service tourisme d'Alès Agglomération, les clauses de rendez-vous, les relations avec les services d'Alès Agglomération, le versement de la compensation pour charges de service public, le versement de la compensation pour charge à la SPL et le calendrier de versement.

**Monsieur le Président** informe que le Conseil de Tourisme s'est réuni il y a quelques jours et cela a été l'occasion de faire le bilan de la saison. Sur les nuitées il y a une augmentation avec plus de 4 millions 300 mille nuitées sur le territoire, marchandes ou non, il trouve que c'est une bonne nouvelle. Par contre, la moins bonne est sur la consommation des touristes puisque l'on s'aperçoit d'une baisse, comme au niveau national.

Certains jours dans l'été il y a 350 000 personnes présentes sur le territoire, comme il y a 135 000 habitants et que certains partent en vacances cela veut dire que certains jours, au mois d'août notamment, où il y a plus de touristes présents sur le territoire que d'autochtones.

Les nuitées non marchandes ce sont des personnes qui se rendent dans leur famille, qui sont hébergés par des amis par exemple. Cela représente quand même du monde, c'est du PIB important, c'est beaucoup d'actions touristiques.

Ce qui est plébiscité principalement sur le territoire c'est la randonnée, les visites de musées, les découvertes des villages et l'œnotourisme. C'est l'occasion pour lui de donner une nouvelle fois son soutien aux viticulteurs et agriculteurs qui sont en ce moment en lutte pour essayer de se sauver.

Il rappelle que l'Agglomération vote chaque année une aide à l'IGP Cévennes de 20 000 € et que cette année, dans le cadre des budgets tourisme, ils vont monter une opération avec la société Balthazar à Paris le 11 février, il en reparlera. Mais dans le cadre du salon international du vin qui se déroulera Porte de Versailles et qui prévoit 43 000 visiteurs, ils vont louer une péniche et faire monter 15 crus exceptionnels IGP Cévennes, quelques produits locaux renommés, un chef cuisinier pour faire une opération promotion auprès des restaurateurs étoilés, des journalistes gastronomiques pour promouvoir le territoire à travers cette excellence. On a des crus d'exception qui sont parfois méconnus. Ce n'est pas une grosse opération financièrement car il y a plusieurs partenaires, c'est une opération à 20 000 € et cela peut avoir de grosses retombées.

**Monsieur le Président** propose d'approuver le renouvellement de la convention de prestations intégrées portant sur des missions de promotion touristiques avec la SPL Alès Cévennes, pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 avec une compensation pour charge de service public d'un montant de 1 080 300 €.

**Votants : 103**

**Pour : 103 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## DGA CADRE DE VIE

### X - INFRASTRUCTURES

#### Redevances Agence de l'Eau 2025

**Monsieur le Président** en a parlé plus tôt lors de ce Conseil avec la directive ERU, si rien n'est fait il va y avoir de sommes folles à payer pour les usagers de l'eau.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les Agences de l'eau modifient en profondeur le système des redevances eau potable et assainissement collectif appliquées sur les factures d'eau.

En effet :

- la redevance "pollution" (relative à l'eau potable) est supprimée,
- la redevance "modernisation des réseaux de collecte" (assainissement collectif) est supprimée,

- il est créé une redevance "consommation d'eau potable",
- il est créé une redevance "performance des réseaux d'eau potable",
- il est créé une redevance "performance des systèmes d'assainissement collectif".

La redevance "consommation d'eau potable" est due par les abonnés au service public d'eau potable. Son tarif à appliquer sur les factures est fixé par l'Agence de l'eau.

Les redevances "performance des réseaux d'eau potable" et "performance des systèmes d'assainissement collectif" sont dues par la collectivité compétente (Alès Agglomération).

Pour chacune de ces deux redevances, le montant annuel dû par la collectivité à l'Agence de l'eau prend en compte : les volumes facturés aux abonnés, le tarif de base de la redevance (en €/m<sup>3</sup>) voté par l'Agence de l'eau et le coefficient de modulation de ce tarif de base dont la valeur est dépendante de la performance des équipements.

Afin de disposer de ressources nécessaires pour payer ces montants annuels de redevances performances à l'Agence de l'Eau, la collectivité doit délibérer annuellement sur le montant des tarifs correspondants qui seront appliqués sur les factures d'eau. Ces tarifs sont appelés "contre-valeurs".

À partir de 2026, ces contre-valeurs dépendront de la valeur du coefficient de modulation et des moins-perçus ou trop-perçus de la deuxième année précédant l'année d'imposition de la redevance (liés notamment aux éventuels impayés ou erreur de calcul du coefficient de modulation).

Aussi, pour cette année 2025 uniquement, l'Agence de l'eau a volontairement fixé les coefficients de modulation permettant de calculer le montant des deux redevances performances (ils ne sont pas dépendant des performances des équipements, ils sont identiques pour toutes les collectivités). De plus, pour cette année 2025, il n'y a pas de moins-perçus ou de trop-perçus à prendre en compte dans le calcul des contre-valeurs (puisque'il s'agit de la première année d'application des redevances).

De ce fait, pour l'année 2025, le montant des contre-valeurs des deux redevances performances ne sont pas modulables, mais elles doivent être tout de même votées par les collectivités compétentes en matière d'eau et d'assainissement.

Il convient également de préciser par qui et en application de quoi ces contre-valeurs sont facturées puis reversées à la collectivité.

**Monsieur le Président** signale que l'Agence de l'eau va percevoir des dizaines de millions d'euros au niveau national avec cette redevance imposée à tous, il espère qu'elle sera plus généreuse dans les aides apportées aux collectivités.

<b>27. Contre-valeur de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable, et modalités de facturation et de reversement des redevances liées à l'eau potable</b>
---

La contre-valeur 2025 relative à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable est à fixer à 0,01 €/m<sup>3</sup>.

**Monsieur le Président** propose de fixer cette contre-valeur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Votants : 103**  
**Pour : 103 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

## 28. Contre-valeur de la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif, modalités de facturation et de reversement de la redevance

La contre-valeur 2025 relative à la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectifs est à fixer à 0,01 €/m<sup>3</sup>.

**Monsieur le Président** propose de fixer cette contre-valeur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Votants : 103**

**Pour : 103 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## 29. Station d'épuration intercommunale de La Grand'Combe – Déclaration de l'intérêt général du projet suite à la réception des conclusions de l'enquête publique

Selon le schéma directeur d'assainissement de l'ancienne Communauté de Communes du Pays Grand'Combien, les stations d'épuration de l'Habitarelle, Cendras et la Favède sont vieillissantes, présentent de nombreux dysfonctionnements et ne respectent plus la réglementation en vigueur en matière d'assainissement. Le traitement de l'Habitarelle est, par ailleurs, listé dans la procédure contentieuse engagée par la Commission Européenne.

Au vu de ces éléments, Alès Agglomération a décidé de construire, dans la plaine de l'Habitarelle, une nouvelle station d'épuration intercommunale, dite de La Grand'Combe, pour traiter les eaux usées de ces trois systèmes d'assainissement.

Cette opération a fait l'objet d'une enquête publique conjointe préalable à l'autorisation environnementale et à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, du 09 septembre 2024 au 09 octobre 2024. Les quatre observations formulées ne s'opposant pas à la réalisation du projet, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable à l'autorisation environnementale, ainsi qu'à la déclaration d'utilité publique et son volet parcellaire.

**Monsieur le Président** informe qu'il a croisé l'un des commissaires enquêteurs, Monsieur Dalverny qui était ancien commandant de la gendarmerie dans le cadre des visites de quartier de la ville d'Alès.

**Monsieur Patrick MALAVIEILLE** signale que c'est une délibération très dépensière mais très soutenue puisque suite à la bonne documentation fournie par les services et notamment Monsieur Pierre VIGUIE, il a été possible de présenter ce dossier sous son meilleur aspect en montrant l'ampleur de cette station d'épuration, mais aussi les difficultés techniques pour la réaliser ce qui a permis de relever le plafond de subventions et une participation plus importante de l'Agence de l'Eau et par voie de conséquence plus importante du département.

Sur cette opération, pour un montant hors taxes de 18 317 000 €, l'Agence de l'eau apportera 6 449 242 € et le Conseil départemental 3 869 545 €, ce qui au total fait 10 318 587 € c'est une belle photographie et cela est de l'instantané.

**Monsieur le Président** le remercie pour ces informations. Il alerte aussi par rapport à la directive ERU, si les travaux ne sont pas faits, le Préfet est en capacité de bloquer les PLU.

**Monsieur Philippe RIBOT** informe qu'à priori la prochaine station d'épuration est celle de Saint Privat des Vieux et demande si l'on pourra réutiliser l'eau sur les prochaines stations d'épurations construites ? Est-ce qu'elles seront techniquement prévues pour une réutilisation de l'eau ? Ce qui n'est pas si évident techniquement.

**Monsieur le Président** veut aussi battre une « fake news », la réutilisation de l'eau n'est possible que lorsque cela n'impacte pas le milieu, c'est bon à la Grande motte par exemple parce qu'elle part directement dans la mer. Sur nos territoires, la réutilisation ne doit pas impacter les bassins versants, c'est-à-dire que l'on ne peut pas faire passer l'eau récupérée et réutilisée sur un autre bassin versant, dans la réalité la réutilisation est extrêmement contrôlée, très parcimonieuse et génère des investissements très complexes. Cette question a été travaillée longtemps pour la station de Saint Hilaire de Brethmas, tout avait été calculé et des investissements prévus et la DDTM a tout arrêté.

**Monsieur Philippe RIBOT** signale que cette station d'épuration a tout de même 15 ans et qu'il y a eu des évolutions techniques depuis.

**Monsieur le Président** répond que le problème ne venait pas de la qualité de l'eau, le problème était l'étiage du Gardon. Il avait été envisagé une grande STEP où toutes les eaux auraient été collectées et amenées au Sud et remises dans le Gardon avec l'accord de la DDTM qui est revenue sur sa décision en disant que les eaux d'Anduze devaient aller dans le Gardon d'Anduze, celles de Mialet dans celui de Mialet et pour Alès pareil.

**Monsieur Philippe RIBOT** explique que très simplement il a sur sa commune deux pelouses enherbées pour jouer au football qui lui coûtent 10 000 m<sup>3</sup> par an d'eau, dans une période où les sécheresses sont de plus en plus prolongées, il pourrait y avoir des usages locaux ponctuels qui pourraient rendre service.

**Monsieur le Président** répond que la restriction des eaux est aussi valable sur la réutilisation des eaux des stations d'épuration, donc si on ne peut pas arroser les gazons au mois d'août par exemple, on ne peut pas se servir de l'eau des stations d'épuration parce qu'elle a besoin de réalimenter le milieu.

**Monsieur Jean-Charles BENEZET, vice-président et maire de la commune de Saint Christol lez Alès**, informe que l'on ne peut que se féliciter de cette délibération. Il fait cependant une remarque, on voit que l'intitulé était suite à la déclaration de l'intérêt général du projet de station dans les conclusions du commissaire enquêteur, il signale qu'il y a eu les mêmes conclusions sur un contournement à Saint Christol lez Alès il y a plus de 3 ans, l'intérêt général a été approuvé, ainsi que les deux autres volets de l'enquête publique, le volet environnemental et le fait que ce soit une route départementale mais malgré cela le contournement n'est toujours pas fait.

**Monsieur le Président** répond que c'est un problème un peu différent, il faut que les financements soient fixés avec le département et la Région et c'est en cours.

**Monsieur Thierry BAZALGETTE, membre du bureau de communauté et maire de la commune de Bagard**, informe que des entreprises existent pour récupérer l'eau comme Epure, c'est sûr qu'en été il ne pourra pas s'en servir mais l'eau pourra être réutilisée avec les balayeuses de voirie par exemple

**Monsieur le Président** confirme que techniquement il n'y a pas de difficultés à le mettre en œuvre c'est la capacité à utiliser cette eau qui est plus difficile.

**Monsieur Sylvain ANDRE, membre du bureau de communauté et maire de la commune de Cendras**, se réjouit également de cette délibération, ils avaient reçu des courriers du Préfet sur la commune de Cendras pour leur dire que les constructions allaient être interdites sur la commune si quelque chose n'était pas fait pour la station d'épuration ce qui était un véritable problème, même si sur sa commune le PAC feu de forêt a fait son effet, sur 7 permis de construire déposés l'année dernière il en a refusé 7. Le PAC feu de forêt a remplacé les menaces de la DDTM.

**Monsieur le Président** rappelle que tout cela est possible grâce à Alès Agglo 2030, sans ce plan les travaux ne seraient pas possibles.

Suite à cet avis, **Monsieur le Président** propose de prononcer le caractère d'intérêt général de l'opération.

**Votants : 103**

**Pour : 103 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## DIRECTION GÉNÉRALE

### XI - POLITIQUE DE LA VILLE

#### 30. Avenant n°1 au Contrat de Ville 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 » - intégration de la SFHE

Le contrat de Ville 2024-2030 a été approuvé par le comité de pilotage et signé le 22 mai 2024 par la Ville d'Alès, Alès Agglomération, l'État et les partenaires institutionnels, dont les bailleurs sociaux.

Le 10 octobre 2024, la SFHE sollicitait par courrier la Ville d'Alès pour la signature d'un avenant au contrat de ville lui permettant de devenir signataire, en tant que bailleur social dans le quartier de Tamaris.

Par la signature du Contrat de Ville 2024-2030, la SFHE s'engage à :

- approuver les orientations stratégiques du présent contrat ;
- accepter de participer aux instances de gouvernance définies dans le contrat ;
- mobiliser ses politiques spécifiques de droit commun en faveur des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

**Monsieur le Président** propose d'approuver l'avenant au Contrat de Ville 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 » permettant à la SFHE de devenir signataire.

**Votants : 103**

**Pour : 103 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### XII - DIVERS

#### 31. Décisions prises par délégations

Conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, **Monsieur Le Président** rapporte, les décisions prises par délégations (délégations au Bureau et délégations au Président).